

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025

Date de réception de l'AR: 30/09/2025

009-210902490-DE_022_2025-DE

AGEDI

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFXADE - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération N° DE_022_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 16/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marc Vallve est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Participation aux frais de scolarité - Commune de Saint-Paul-de-Jarrat
année 2024-2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions concernant les compétences en matière d'enseignement et de répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles. Lorsque la commune de résidence ne possède pas d'école, les familles ont le choix de la commune d'accueil pour scolariser leurs enfants.

La participation de la commune de résidence aux frais de scolarité est obligatoire et est calculée selon les critères définis à l'article L212-8 du Code de l'Éducation.

La Commune de Saint-Paul-de-Jarrat décide de fixer la participation de à 1 020.00 € par enfant.

La liste des élèves scolarisés à Saint-Paul-de-Jarrat pour l'année 2024-2025 :

NOM ET PRÉNOM	COÛT PAR ENFANT
BASCOUL LEVENARD Elliot	1 020.00 €
PAUCHET Robin	1 020.00 €

Soit la somme total de : 2 040.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** la liste ainsi que la proposition de convention établie par la Commune de Saint-Paul-de-Jarrat concernant les frais de scolarité pour l'année 2024-2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Marc Vallve
Secrétaire de séance



DE_022_2025